

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. Les termes qui ne sont pas définis ici sont tels que définis dans le Prospectus.

## State Street CCF Global Green Real Estate Equity Index Fund

(le « Fonds »), un compartiment de State Street CCF. Ce fonds est géré par State Street Global Advisors Funds Management Limited.

Catégorie d'actions : B11 EUR Shares (ISIN IE00BL6KX671)

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif d'investissement** L'objectif du Fonds est de répliquer la performance des titres de sociétés immobilières cotées sur les marchés développés mondiaux.

**Politique d'investissement** Le Fonds est un fonds indiciel (également connu sous le nom de fonds à gestion passive).

La politique d'investissement du Fonds consiste à répliquer la performance du FTSE EPRA Nareit Developed Green Index (« Indice ») (ou de tout autre indice déterminé à la discrétion des Administrateurs en tant que de besoin, afin de répliquer en grande partie le marché suivi par l'Indice) aussi fidèlement que possible.

Le Gestionnaire d'investissement cherche à minimiser autant que possible la différence de suivi entre la performance du Fonds et celle de l'Indice.

L'Indice reflète la performance de sociétés immobilières cotées, de fiducies de placement immobilier de type REIT, de sociétés de portefeuille immobilières et entreprises de promotion immobilière actives sur les marchés développés à l'échelle mondiale, dont les activités concernées sont définies comme la propriété, la négociation et la promotion d'actifs immobiliers générateurs de revenus. La pondération des composants de l'Indice est ajustée (biaisée) en fonction de deux critères d'investissement durable : (i) certification de construction écologique, et (ii) consommation d'énergie.

Le Gestionnaire d'investissement, au nom du Fonds, investira selon la Stratégie de réplification décrite dans le Prospectus à la section « Stratégies d'investissement », en premier lieu dans les titres de l'Indice, à tout moment conformément aux

restrictions d'investissement prescrites dans le Prospectus. Le Gestionnaire d'investissement peut aussi, dans des circonstances exceptionnelles, investir dans des titres non inclus dans l'Indice, mais qui à son avis représentent les caractéristiques de risque et de distribution associées aux titres de l'Indice.

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Fonds investira exclusivement dans :

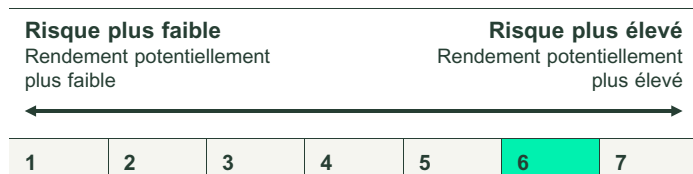
- des actions et titres assimilés aux actions ;
- des fiducies de placement immobilier de type REIT ;
- d'autres fonds ;
- des actifs liquides ; et
- des dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et d'investissement, en ce compris uniquement les contrats à terme standardisés et les contrats de change à terme de gré à gré.

Les parts du Fonds sont émises dans toutes les devises précisées dans le prospectus pour les catégories concernées.

Les parts peuvent être rachetées pendant tout jour ouvrable des États-Unis, sous réserve que les marchés utilisés pour valoriser une proportion significative des actifs du Fonds se trouvent également ouverts.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous référer au Prospectus.

### Profil de risque et de rendement



**Avertissement concernant les risques** La catégorie de risque ci-dessus n'est pas une mesure des pertes ou des plus-values de capital, mais de l'importance des hausses et des baisses de rendement du Fonds constatées dans le temps.

Par exemple, un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été significatives sera classé dans une catégorie de risque supérieure, tandis qu'un fonds dont les hausses et baisses de rendement ont été moins importantes sera classé dans une catégorie de risque inférieure.

La catégorie la plus faible (c.-à-d., la catégorie 1) ne signifie pas qu'un fonds est « sans risque ».

La catégorie de risque du Fonds a été calculée sur la base de données de substitution historiques simulées et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

**Pourquoi ce Fonds est-il dans cette catégorie ?** Les paragraphes ci-dessous détaillent les risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur.

**Risque indiciel :** Il est possible que le rendement du Fonds ne corresponde pas au rendement de l'Indice. La capacité du Fonds à répliquer l'Indice sera influencée par les dépenses du Fonds, le montant de liquidités et équivalents de trésorerie détenus dans son portefeuille, et la fréquence et le moment auquel les achats et les ventes de participations dans le Fonds sont réalisés. Le Gestionnaire d'investissement peut tenter de répliquer le rendement de l'Indice en investissant dans un sous-ensemble des titres qui composent l'Indice, ou dans certains titres n'étant pas compris dans l'Indice, ce qui est susceptible d'accroître le risque d'écart entre le rendement du Fonds et celui de l'Indice.

**Risque de concentration :** Si le Fonds concentre ses investissements dans un secteur particulier, les évolutions financières, économiques, commerciales et

autres changements susceptibles d'affecter les émetteurs du secteur en question auront un effet plus important sur le Fonds que sur un investissement plus diversifié. Cette concentration peut aussi limiter la liquidité du Fonds. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre d'importantes quantités d'actions du Fonds, en réponse à des facteurs qui affectent ou pourraient affecter un secteur dans lequel le Fonds concentre ses investissements.

**Risque associé aux actions et titres assimilés aux actions :** Les prix des actions et titres assimilés aux actions peuvent augmenter ou baisser sur le marché, parfois brusquement ou de manière imprévisible. La valeur de ces titres peut décliner pour des raisons directement liées à l'émetteur et/imputables à l'ensemble du secteur ou du marché concerné, par exemple des conditions économiques défavorables ou ressenties comme telles, des changements dans les perspectives de résultats des entreprises, des variations de taux d'intérêt ou de cours de change, ou un sentiment globalement négatif des investisseurs. Les marchés d'actions ont tendance à évoluer selon des cycles, ce qui peut causer une chute des cours sur une période courte ou au contraire, prolongée.

**Risque ESG :** Si le Fonds investit dans des entreprises en tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), alors la performance du Fonds peut se trouver à la traîne par rapport aux rendements d'un portefeuille qui comprendrait des entreprises non exclues en vertu des critères ESG. Le fait d'investir uniquement dans des titres non exclus en vertu de critères ESG peut affecter l'exposition du Fonds à certains types d'investissement et produire un effet défavorable la performance du Fonds.

**Risque associé aux REIT :** Les REIT reposent sur des compétences de gestion spécialisées et leurs investissements peuvent être extrêmement concentrés. En cas de défaut, les REIT peuvent subir des retards et supporter des coûts substantiels pour faire valoir leurs droits en tant que bailleurs. Les REIT connaissent une forte dépendance au flux de trésorerie et sont ainsi particulièrement dépendants des marchés de capitaux. Les investissements dans les REIT sont également soumis aux risques qui affectent les marchés d'actions de manière générale.

**Statut fiscal du Fonds :** Même s'il est attendu que les autorités fiscales non irlandaises reconnaîtront la transparence fiscale du Fonds, il se pourrait que cela ne soit pas le cas dans toutes les juridictions concernées, ce qui pourrait donner lieu à des conséquences fiscales défavorables pour l'investisseur. Des changements dans le statut fiscal du Fonds pourraient soumettre le Fonds à l'impôt. Les investisseurs doivent rechercher un conseil professionnel à cet égard

et le Gestionnaire ne sera pas responsable de l'assujettissement du Fonds à un quelconque impôt.

**Risque associé aux catégories de parts :** il n'existe pas de séparation des responsabilités entre les Catégories du Fonds. Le Gestionnaire d'investissement cherchera à s'assurer que les profits et pertes, ainsi que les coûts sur les IFD

associés à une stratégie de couverture de change concernés seront uniquement imputés à la Catégorie à laquelle ils se rapportent. Cependant, les opérations pourraient entraîner des passifs pour les autres Catégories.

Veuillez vous reporter au Prospectus pour des informations détaillées concernant les risques liés à ce Fonds.

### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les valeurs maximales. Ainsi, il se peut que vos frais soient inférieurs – pour plus d'informations sur ce point veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.

Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus ainsi qu'au supplément du Fonds.

#### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,00 %
Frais de sortie	2,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

#### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,07 %
----------------	--------

#### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

### Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Le Compartiment n'est pas encore en activité.

La Catégorie d'actions n'est pas encore lancée.

### Informations pratiques

**Dépositaire** State Street Custodial Services (Ireland) Limited.

**Autres Informations** Les copies du prospectus, de ses suppléments et des derniers rapports annuel et semestriel de l'State Street CCF peuvent être obtenues, sans frais, auprès du bureau du Gestionnaire d'investissement ou en ligne, sur [www.ssga.com](http://www.ssga.com). Ces documents sont disponibles en anglais. Pour toutes informations sur d'autres catégories d'actions, veuillez vous référer au site Internet.

**Politique de rémunération** Les détails de la politique de rémunération actualisée de State Street CCF sont disponibles sur [www.ssga.com](http://www.ssga.com). Les exemplaires papier sont gracieusement mis à disposition sur demande.

**Publication de la Valeur liquidative** La Valeur liquidative par action est disponible sur [www.ssga.com](http://www.ssga.com) et auprès du bureau de l'Agent administratif.

**Fiscalité** Le Fonds est soumis à la législation et à la réglementation fiscales de l'Irlande. Selon votre pays de résidence, ces dernières peuvent avoir un effet sur la valeur de vos placements. Pour obtenir de plus amples informations, il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal.

**Déclaration de responsabilité** La responsabilité de State Street Global Advisors Funds Management Limited peut être engagée sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.

**Conversion entre compartiments** Les Porteurs de parts ne disposent d'aucun droit spécifique d'échanger les parts du Compartiment contre des parts d'un autre compartiment du Fonds. Les échanges peuvent uniquement être réalisés par le porteur de parts qui vend ou rachète les parts du Compartiment et achète ou souscrit des parts d'un autre Compartiment du Fonds, et soumis aux conditions d'éligibilité applicables aux investisseurs. Des informations détaillées sur les modalités d'échange entre les Compartiments sont présentées sous la section « Échanges » du prospectus.

**Séparation des Actifs et des Passifs** State Street CCF est une structure à responsabilité séparée entre ses compartiments. En conséquence, les actifs du Compartiment ne sauraient être utilisés pour régler les dettes d'un autre compartiment de State Street CCF. Il n'existe pas de séparation des responsabilités entre les Catégories d'un Fonds.

**Réglementations relatives à la communication d'informations en matière de finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulations, « SFDR »)** Les informations décrivant la manière dont State Street Global Advisors Funds Management Limited prend en compte les risques de durabilité lors du processus d'investissement adopté dans le cadre de sa gestion du Fonds sont disponibles dans le Prospectus ou sur notre site Internet [www.ssga.com](http://www.ssga.com).